

REGLEMENT 2017 ATELIER COMMUNAL (sur champ de foire)

Local (non chauffé) mis à la disposition des habitants de la commune, sur présentation d'un justificatif de domicile récent, de début mai à fin septembre. Surface : 85 m².

Pour le respect du voisinage, interdiction de faire du bruit après 22 heures. A la demande de la Mairie, le locataire doit être en mesure de présenter une assurance responsabilité civile.

Matériel à disposition dans le local :

- 1 évier avec eau chaude
- 1 four)
- 3 réfrigérateurs) à débrancher après utilisation
- 2 cuisinière 4 plaques électriques avec four)
- 19 bancs
- 10 tables pliantes (200 x 80 cm) + 4 tables usagées
- 1 table inox

Matériel à disposition dans le local poubelle :

- 1 balai brosse + 1 seau
- 1 tuyau d'arrosage

A la charge de l'utilisateur :

- vaisselle
- produits d'entretien, papier toilette, sac poubelle etc...

- ⇒ Il est strictement INTERDIT DE FUMER ET DE FAIRE UN BARBECUE dans le local.
- ⇒ Rendre le local propre (balayer et nettoyer les sols, nettoyer les tables, les bancs, l'évier, les toilettes etc. ...).
- ⇒ Evacuer les déchets dans des sacs poubelles vers le container en haut des escaliers et les bouteilles vides vers les containers de tri sélectif rue du Châtelat.
- ⇒ Remettre les tables et chaises comme vous les avez trouvées (ne pas utiliser de feutre, ne coller ni étiquettes, ni scotch sur les tables).
- ⇒ Nettoyer la cour devant l'entrée (aucun papier, aucun mégot).
- ⇒ Eteindre les lumières intérieures et extérieures.
- ⇒ Fermer toutes les portes et fenêtres.
- ⇒ Signaler la « casse » en Mairie.

Clés remises :

- 1 pass donnant accès au local poubelle, aux wc et wc handicapés
- 1 clé donnant accès à l'entrée

Etat des lieux et remise des clés le VENDREDI à 19h00 sur place 06 18 79 15 77 (Nathalie G.)
Etat des lieux et remise des clés le LUNDI matin selon accord défini avec l'agent communal.

M. certifie avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter. La Municipalité se réserve le droit d'encaisser la caution ou de demander au locataire d'intervenir en cas de non application de ce règlement.

Fait à Peillonex en deux exemplaires le

Signature Locataire :

Le Maire, Daniel TOLETTI